



COMMUNE DE

Montguyon

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de MONTGUYON – SEANCE DU 15 FEVRIER 2024 - N° 2024/11

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 février, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 1^{ère} session ordinaire à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 09 février 2024

Date affichage : 16 février 2024

Nbre de Conseillers : 19 En exercice : 19 Présents : 16 Votants : 16 Pour : 16

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Marie BERNARD, Gaëtan BUREAU, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Marc LIONARD, Didier MOUCHEBOEUF, Claire RAMBEAU-LEGER et Christophe METREAU

Etaient excusés : Charlotte DENIS-CUVILLIER et Claude NEREAU

Etaient absents : Nathalie CHATEFAU

Secrétaire de séance : Simone ARAMET

OBJET : Occupation du domaine public communal – Commerce ambulant de bouche « O'snack »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'un commerçant ambulant de bouche, « O'snack », souhaite proposer la vente de plats de restauration rapide sur la place de la Mairie tous les mercredis en soirée. Il demande l'avis du Conseil municipal pour l'installation du camion et de fixer le tarif pour l'occupation du domaine public sachant que les horaires se situent en dehors des foires et marchés.

Il demande donc de fixer un tarif de location charges comprises (électricité + eau) au 1^{er} mars 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** que le camion « o'snack » représenté par Madame RUBIS Océane demeurant 3 rue des Terres Blanches à Le Fouilloux (17270), occupe le domaine public place de la Mairie, tous les mercredis en soirée pour procéder à la vente de plats de restauration rapide,
- **DE FIXER** le tarif de location à 7,50€ charges comprises (électricité + eau) par jour de présence, à compter du 1^{er} mars 2024 (un titre trimestriel sera émis),
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités et signatures relatives à cette location.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF

